



SECTION  
DU  
CHER

FO-INFO-FO

## Comité Social d'Administration Local du 27 avril 2023

Ce Comité Social d'Administration Local (CSAL) est le premier de notre nouvelle Directrice Mme Isabelle PHEULPIN, Il est à noter que nous n'avons toujours pas eu de présentation d'un règlement intérieur !

### **Nouveau réseau de proximité : dernière étape de la constitution du SGC de Saint-Amand- Montrond avec le transfert de l'EPCI du Dunois et des communes rattachées**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023 l'EPCI du Dunois ainsi que ses communes rattachées seront désormais gérées par le SGC de Saint-Amand-Montrond en lieu et place du SGC de Bourges.

En tout cela fait 13 communes et 7509 habitants supplémentaires à la charge du poste saint-amandois. Ce transfert aurait dû intervenir au 1<sup>er</sup> janvier mais devant l'arrivée de l'EPCI Arnon Boischaut Cher et ses 18 communes ainsi que des problèmes d'effectifs la Direction avait décalé ce transfert.

Pour ce transfert la Direction a acté un transfert d'emplois en provenance du SGC de Bourges de 2 ETP (1B et 1 C). Attention ce ne sont que des emplois théoriques, les effectifs réels ne sont pas là.

A propos d'effectif le SGC de Saint Amand a en ETP :

- 1 A+
- 2 A (1 seul est réellement là)
- 10 B (8 en poste)
- 6 C (3 en poste)

Donc sur un effectif de 19 emplois seulement 13 sont réellement pourvus. Mais cela n'inquiète pas la Direction ! Comment absorber un EPCI supplémentaire et ses communes ? On attend toujours une réponse. 1 agent B et un C contractuels doivent être recrutés au 1<sup>er</sup> juin.

Mais que de problèmes en perspective à gérer. TRF, informations aux banques, à EDF ainsi qu'aux contribuables prélevés pour des échéanciers. En 5 ans les habitants de la Communauté de communes du Dunois auront connu 3 postes et 2 changements de RIB.

Évidemment pour rester cohérent avec nos convictions et notre opposition au NRP, votre représentant **FO-DGFIP** a voté contre.

### **Ponts naturels 2023**

Deux ponts naturels se dégagent pour 2023 : le vendredi 19 mai ainsi que le lundi

14 août. **FO-DGFIP** avait demandé leur validation lors du CSAL de janvier.

Votre représentant **FO-DGFIP** a voté pour

## **Bilan de la formation professionnelle 2022 et projet de plan local de formation 2023**

Comme chaque année nous avons eu droit au bilan de la formation professionnelle.

Deux éléments ressortent :

Tout d'abord le « flop » de l'application SEM@FOR, outil inutilisable faute de vision globale des formations et de tableau de bord de suivi. Les services ont même dû élaborer un outil en « mode bricolage interne », pour pouvoir éditer de simples listes de participants et d'émargement indispensables au suivi des formations et à la rémunération des formateurs. Bref c'est l'application de l'article 22 : dém.... toi comme tu peux !

Les résultats sont éloquentes : les nombreux dysfonctionnements de SEM@FOR ont réduit les formations de 30 % !

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige le renforcement des moyens humains, budgétaires et techniques mis à disposition et le maintien de toutes les structures de formation au sein de la DGFIP.

Ensuite, deuxième élément, pour la première fois (hors année Covid) le nombre d'e-formations suivies par les agents du Cher a cessé d'augmenter, elles ont même représenté moins de jours de formation qu'en 2021 ; près de 45 % des agents n'ont pas commencé la session à laquelle ils étaient inscrits, Le taux de validation (nombre d'agents ayant validé leur formation sur le nombre d'agents ayant

commencé leur formation) est aussi en léger recul.

Pour **FO-DGFIP** l'e-formation a atteint son seuil d'accessibilité de la part des agents. Ces derniers n'ont pas les conditions matérielles dans les postes pour suivre leur formation sereinement.

Il faut revenir à des formations en présentiel sur une journée et dans un cadre départemental.

Concernant les autorisations d'absence d'une demi-journée ou une journée pour les e-formations la DGFIP a décidé ne plus les accorder (contrairement à une habitude locale de la DDFIP du Cher) exception faite de PAC-NUM. Il est recommandé de se mettre en télé-travail pour les faire. **FO-DGFIP** regrette que les endroits dédiés aux formations dans chaque poste ne soient pas assez nombreux voire inexistant. Il est dur pour les agents de suivre correctement leur formation en « open-space » avec le téléphone en fond sonore.

Puis la Direction nous a fait part de son plan local de formation 2023. Ce dernier comporte 75 actions nouvelles qui viennent en appui des réformes stratégiques. A noter que pour les contractuels la formation est renforcée avec l'enrichissement de 3 parcours : Particuliers, Professionnels et Secteur public local. Malheureusement elle se déroule en partie en distanciel.

Votre **FO-DGFIP** représentant s'est abstenu notamment pour des formations trop souvent en distanciel avec une absence d'autorisation d'absence.

## **Situation budgétaire de la DDFIP 18 : bilan2022 – projet 2023**

Les dépenses de la DDFIP 18 ont globalement baissé de 4 % en 2022. La Direction acte pour cette année sur une baisse des prévisions d'exécution de 5 %. Les principaux facteurs de cette variation sont la mise en place de la ToIP sur trois sites (Sainte-Catherine, SGC de BAUGY et le SIE de VIERZON) ce qui devrait engendrer une forte baisse du poste télécommunications ; la fermeture de la trésorerie de Saoint-Florent -Sur-Cher et la résiliation envisagée du bail local archives de Chezal-Benoit et enfin la création en 2023 du SIE de VIERZON avec l'installation de 50 agents.

## Organisation de la campagne IR

**F.O.-DGFIP** a alerté à de multiples reprises les dysfonctionnements liés à la mise en œuvre de GMBI. Force est de constater que loin de s'arranger, la situation se dégrade avec de nombreuses conséquences. Pour couronner le tout, la Direction Générale n'a rien trouvé de mieux que d'envoyer en masse des courriels à l'attention des propriétaires qui, **désemparés**, ont submergé les services de messages et de coups de téléphones. Cette situation engendre inévitablement des crispations avec les usagers tout en discréditant les agents des SDIF et à travers eux la DGFIP. De plus, l'absence de communication sur ces dysfonctionnements contribue à amplifier la grogne et à surexposer les agents. Madame la Présidente les services sont en train de sombrer irrémédiablement : il est plus que temps de prendre des mesures

appropriées pour sortir de cette impasse afin que les agents des SDIF puissent exercer leurs missions dans des conditions correctes ! Pour **F.O.-DGFIP**, démonstration est malheureusement faite que l'automatisation massive des processus dans le cadre du foncier dit « innovant » menace jusqu'à l'avenir même des missions foncières dont le Directeur Général a paradoxalement érigé le renforcement en objectif.

## Point sur les contractuels recrutés à la DDFIP 18

A ce jour il y a 21 postes de contractuels dans le département du Cher (14 B et 7 C). Parmi eux 5 ont réussi un concours de la DGFIP leur permettant d'avoir un emploi statutaire. Un est parti au bout de 6 mois. À noter que les Parisiens ne se battent pas pour venir à Vierzon, puisque le SIE nouvellement créé suite à la démétropolisation va avoir 6 C et un B contractuel sur une cinquantaine d'agents. **FO-DGFIP** affirme encore une fois ici son attachement au statut de la fonction publique avec un recrutement uniquement pas concours. De plus ce n'est pas aux agents déjà débordés de faire la formation théorique et pratique des contractuels, Pactes. La DGFIP a tous les moyens de pouvoir à tous les emplois vacants par des recrutements par concours. Les mutations doivent alors se faire par département avec un mouvement commun et une priorité par ordre d'inscription.

## Questions diverses

Il a enfin été abordé par l'intersyndicale des différents problèmes d'encadrement du SIP de Bourges et ses antennes. La Directrice s'est dite très attentive par la situation et s'engage à aplanir les tensions tout en

réaffirmant que la fonction publique a une organisation pyramidale et que le management est trop contesté à son goût.



**En 2023 c'est décidé : j'adhère !**

Vos représentants **FO DGFIP** au CSAL

- Titulaire Nicolas BARDON
- Suppléant Franck JANSONNIE

\*\*\*\*\*

Pensez à consulter notre site local <https://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>  
et notre site national <https://www.fo-dgfip.fr/>